

Février 2024

## La question de l'immigration en France

Cette question, d'une actualité gouvernementale et législative importante depuis l'automne 2023, est très souvent instrumentalisée à des fins politiques. À ce sujet, les atteintes aux droits fondamentaux et la remise en cause des principes républicains et démocratiques de notre pays, prônées depuis de nombreuses années par l'extrême-droite, sont de plus en plus reprises par des forces politiques de droite et du centre.

Nous pensons utile de rationaliser le débat, alors que le sujet reste d'une vive actualité, avec Mayotte et la très prochaine campagne pour les élections européennes qui ne manquera pas de revenir sur les questions migratoires.

Nous vous proposons donc de nourrir notre réflexion d'un court résumé des travaux de François Héran, professeur au Collège de France, spécialiste des migrations internationales (Cf. sources page 2).

### Immigration : la France s'inscrit dans une dynamique mondiale

Le nombre d'immigrés sur la planète a augmenté de 62 % entre 2000 et 2020.

En France, vivent 7 millions d'immigrés (INSEE 2022), soit 10,3 % de la population (4,5 millions en 2000). Une croissance de 53 % quand, dans le même intervalle, la population française a augmenté de 9 %. 2,5 millions d'immigrés (35 % d'entre eux) ont acquis la nationalité française.

« Il n'y a jamais eu autant d'immigrés en France », souligne François Héran, qui impute cette progression à « l'extension de la logique des droits, la mondialisation de la mobilité estudiantine, mais aussi, dans une moindre mesure, la demande d'asile et le recrutement d'actifs qualifiés ».

### Mais la France n'est pas particulièrement attractive, ni particulièrement accueillante

À en croire certains, la France cumule des dispositifs juridiques et sociaux qui attirent les migrants : l'allocation pour demandeur d'asile, l'aide médicale d'État, le séjour pour raison de santé, le droit du sol, les allocations familiales...

Si notre « générosité » était si attractive, on devrait voir les migrants choisir la France bien plus qu'au prorata de notre population et de notre richesse. Or, c'est le contraire qui s'observe.

François Héran illustre son propos à travers l'exemple des migrations syrienne, irakienne et afghane. 18 % des 6,8 millions de réfugiés syriens sont parvenus à déposer une demande d'asile en Europe, « dont 53 % en Allemagne et 3 % en France ». De même, 400 000 Irakiens ont cherché refuge dans l'Union européenne entre 2014 et 2020, dont 48 % en Allemagne et 3,5 % en France. Sur la même période, les réfugiés afghans dans l'UE n'ont été que 8,5 % à demander la protection de la France, quand 36 % d'entre eux sont allés en Allemagne. L'octroi de l'allocation pour demandeur d'asile n'a pas permis d'attirer en France plus de 4 % des Ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire en Europe.

En dehors des nationalités précitées, la France a recueilli 18 % des demandes d'asile de l'UE entre 2014 et 2020, soit peu ou prou l'équivalent de son poids économique dans l'UE.

### La France n'attire pas toute la misère du monde

Dans une tribune au « Monde » du 4 octobre 2023 (extrait ci-dessous), François Héran démonte les mythes et clichés sur la supposée « hyperattractivité » du système social français pour les candidats à l'immigration, en partant des propos du Président de la République le 24 septembre :

« On a un système social généreux » (sous-entendu, qui attire trop les migrants) ; « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » (slogan de Michel Rocard en 1989) ; « Nous faisons notre part » (allusion au correctif apporté sept ans plus tard par le même Michel Rocard).

Ces arguments ont l'apparence de constats objectifs. Il n'en est rien. Tout d'abord, la France n'attire pas toute la misère du monde. On sait de longue date que l'émigration est sélective quand elle fuit au plus loin les dictatures, les conflits ou les persécutions. Ce ne sont pas les populations les plus pauvres qui rejoignent le continent européen, mais celles situées à mi-chemin sur l'échelle du développement, ayant assez d'atouts pour tenter leur chance en Europe. »

Ainsi les trois quarts des déplacés ayant fui la Syrie n'ont pas dépassé les pays limitrophes (Turquie, Liban, Jordanie), faute de ressources : la Turquie héberge 3,8 millions de Syriens, tandis que la France métropolitaine en a enregistré ou relocalisé 38 000 en l'espace de dix ans et l'Allemagne 770 000).

La « submersion migratoire » syrienne prophétisée par Marine Le Pen en septembre 2015 n'est jamais venue jusqu'à nous.

Si l'on examine les décisions de protection, complétées par les réinstallations effectuées à la demande du HCR, la France affiche pour la décennie 2012-2021, selon Eurostat, un taux de 52 personnes protégées pour 10 000 habitants. C'est mieux que l'Italie (50) ou le Royaume-Uni (34), mais c'est loin derrière la Suède (288), l'Allemagne (180), la Suisse (145), la Norvège (140), la Grèce (113) et la Belgique (87). On fourvoie l'opinion quand on répète à l'envi que nous serions « le pays le plus généreux d'Europe pour la demande d'asile ».

Les faits mettent ainsi à mal les fantasmes et les discours politiques alarmistes sur une France assaillie, à l'identité menacée. »

Cependant, l'asile n'a qu'une incidence partielle sur les flux migratoires. François Héran se penche sur les titres de séjour, dont le volume a augmenté entre 2005 et 2021, et il trouve que les réfugiés ne pèsent que pour 24 % de cette hausse. Pour plus de la moitié, elle découle de la migration d'étudiants, et pour 27 %, de la migration de travail. Quant au regroupement familial, il est en recul de 10 %.

L'hypothèse d'une hyperattractivité de la France ne résiste pas à l'examen : notre protection sociale n'a suscité aucun « appel d'air » en dix ans. Pour la simple raison que d'autres pays d'Europe ont été plus attractifs que nous, notamment dans l'aire germanophone ou le nord-ouest du continent.

Non seulement le système social français n'attire pas la « misère du monde », mais il n'attire même pas les citoyens de l'UE, pourtant libres de s'installer chez nous. Quand on classe les pays selon la part d'immigrés nés dans l'Union, la France se situe largement sous la moyenne.

## Irréaliste immigration zéro

A l'heure actuelle, un système de défausse en cascade balaie l'Europe du nord au sud : les Anglais sous-traitent le contrôle de leur frontière aux Français, qui attendent la même docilité des Italiens, lesquels l'espèrent en vain des Tunisiens.

Le **Nouveau Pacte sur la migration et l'asile\*** présenté par la Commission européenne et qui vient d'être validé par le Parlement et le Conseil européens vise à renforcer le système de Dublin en imposant un filtrage unique des arrivants aux frontières de l'Union, une procédure de retour plus rapide en cas de refus et un système de « *contributions flexibles* ».

Chaque État prendrait sa part de l'accueil (ou du rejet) sous la forme qui l'arrange : admission au séjour, assistance technique, contribution financière ouvrant ainsi la voie à un marché européen de la migration. Emmanuel Macron pense coopérer sur cette base avec l'Italie, mais aussi avec la Tunisie et la Libye : « *On accepte d'avoir des experts britanniques à Calais pour nous aider à démanteler les réseaux de passeurs, et on a de très bons résultats ; on va proposer la même chose aux États de transit sur la rive sud de la Méditerranée.* » Mais si l'expérience franco-britannique était si positive, pourquoi les traversées de la Manche par les migrants n'ont-elles cessé de progresser ?

Agitant le spectre de l'appel d'air, l'extrême droite et la droite prônent une « régularisation zéro » aussi irréaliste que l'immigration zéro. Mise en œuvre, elle produirait l'inverse du résultat recherché : une sourde montée du nombre d'irréguliers, car le pays ne peut avancer sans cette main-d'œuvre.

\* *Le Nouveau Pacte suscite déjà de nombreuses analyses critiques de la part d'organisations et associations intervenant pour la défense des droits des migrants en Europe et dans le monde. À titre d'exemple :*

<https://www.lacimade.org/accord-sur-le-pacte-ue-migrations-et-asile-leurope-renonce-a-lhumanite-et-la-solidarite/>

### Sources :

« *Immigration, le grand déni* » de François Héran, Seuil, 2023

« *Sur l'immigration, abandonnons les vieilles rengaines et prenons la mesure du monde tel qu'il est* », tribune de François Héran, Le Monde, 4 octobre 2023

« *A Mayotte, de quel droit du sol parle-t-on ?* », tribune de François Héran, Le Monde, 13 février 2024

### « A Mayotte, de quel droit du sol parle-t-on? »,

tribune de François Héran, Le Monde, 13 février 2024  
(extraits)

« En août 2022, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, avait annoncé que, pour réduire l'immigration des Comoriens, il fallait « *lutter contre l'attractivité sociale et administrative* » de Mayotte. La volonté récente d'abolir le droit du sol dans l'île en modifiant la Constitution s'inscrit dans cette ligne. Elle figurait déjà dans le programme du Rassemblement national [RN]. Elle part d'un postulat : si l'immigration est si forte à Mayotte, au point que la moitié des habitants de l'île sont désormais, selon l'Insee, de nationalité étrangère, la faute en reviendrait essentiellement au droit du sol. »

« C'est oublier que l'attractivité de Mayotte est d'abord géographique et économique. La politique d'influence menée par la France dans l'océan Indien dans les années 1970 a détaché les Mahorais des Comores en leur faisant miroiter une prospérité inespérée. Les migrations entre les Comores et Mayotte sont typiques de la mobilité humaine des archipels. Elles s'expliquent par la faiblesse des distances, la communauté de langue et de culture, les liens familiaux, les écarts de salaire. »

« Nul ne peut nier les réformes majeures qui ont rapproché Mayotte de la métropole : instauration d'un état civil à la française, fin de la polygamie, suppression de la justice des cadis, mise en place de droits sociaux. Mais la distance reste considérable. Si l'on retient pour critère le PIB par habitant, l'île est désormais six fois plus riche que les Comores, tout en demeurant le plus pauvre des départements français.

Entre Mayotte et l'île d'Anjouan, située seulement à 70 kilomètres, la France a creusé l'écart en installant une frontière redoutable : celle qui sépare les pays du Nord des pays du Sud. (...) Comment s'étonner que Mayotte continue d'attirer les populations voisines ? Comment ne pas mesurer le caractère tragique d'une mobilité de cousinage traitée dorénavant comme une invasion ennemie ? »

« La liste est longue des exceptions censées « *adapter* » le droit aux particularités des territoires d'outre-mer, en vertu de l'article 73 de la Constitution : pas de commission du titre de séjour, pas de recours face à l'OQTF [*obligation de quitter le territoire français*], pas d'allocations pour les demandeurs d'asile, pas d'accueil des enfants mineurs par l'aide sociale, pas d'accès au RSA pour les étrangers avant un délai de 15 ans de séjour régulier sur le territoire avec autorisation de travailler. Et, déjà, un droit du sol limité.

Mais de quel droit du sol parle-t-on ? C'est par un abus de langage que l'on identifie le droit du sol simple à une acquisition « *automatique* » de la nationalité française. Il faut en réalité remplir trois conditions : être né en France, y avoir vécu pendant au moins cinq ans et toujours y résider à sa majorité. A Mayotte, une quatrième condition s'y ajoute depuis 2018 : être né sur place de parents qui étaient en situation régulière depuis trois mois. »